

Ordonnance Souveraine n° 265 du 8 août 1950 rendant exécutoire la Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime signée à Copenhague le 17 septembre 1948

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	8 août 1950
Publication	Journal de Monaco du 11 septembre 1950 ^[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Poste et télécommunication ; Communication audiovisuelle et radiophonique ; Maritime - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1950/08-08-265@1950.09.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une convention régionale européenne du service mobile radio-maritime ayant été signée à Copenhague (Danemark), le 17 septembre 1948 entre Notre plénipotentiaire et les plénipotentiaires de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Grèce de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, des Protectorats français du Maroc et de la Tunisie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande au Nord, de la Suède et de la Turquie, et le dépôt des instruments de ratification ayant été effectué à Copenhague le 29 juin 1950, ladite convention avec plan y joint recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 septembre 1950

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1950/Journal-4849>